



NOTIFICATION DE DÉCISION

N°3113-20230307-190405

COMMISSION D'EXAMEN
DU 07/03/2023

NOTIFICATION
DU 09/03/2023

DALI RENOVATION
6 RUE TOUSSAINT DUCY

76140 LE PETIT QUEVILLY

SIRET : 519 602 098 00013

- Les entreprises qualifiées sont tenues de réaliser les travaux de leurs spécialités conformément aux prescriptions techniques applicables à ceux-ci. Ces prescriptions résultent notamment de documents (DTU, normes, avis technique, etc...) de Règles de l'Art de la profession lorsqu'il n'existe pas de document écrit
- L'entreprise via son compte extranet QUALIBAT, a accès aux Règles de l'Art dans l'activité pour laquelle est qualifiée, onglet « ma bibliothèque technique »
- Le Règlement Général de l'organisme est disponible sur www.qualibat.com

Attribution des CT 108,109,110,111,114

Catégories de travaux (CT) :

- 108 : Ventilation mécanique
- 109 : Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur
- 110 : Fenêtres de toit
- 111 : Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds
- 114 : Isolation des combles perdus

Le Président de la Commission d'Examen DANIEL LE BOCQ